

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015 A 20 HEURES 00

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU M.P.GABILLEAU
J.FERRAND F.LAMY S.GRAY L.PACREAU Ph.TESSIER A.S.DE JESUS P.Y.DREILLARD
F.GLUMINEAU L.GENTREAU N.DA SILVA H.BEAUDOUIN C.BIRON.

Absents excusés : H.MOLINARI

Secrétaire : C. BIRON

1) - TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2015 / 2016

Monsieur le Maire rappelle le tarif appliqué actuellement soit 0.81 € la ½ heure.
Le CM décide de fixer le tarif pour l'année scolaire 2015 / 2016 à 0.82 € la ½ heure.

2) – TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2015 / 2016

Monsieur le Maire rappelle le prix actuel du repas enfant : 3.40 €
Repas adulte : 4.24 €

Il fait part du bilan financier 2014 et indique que le déficit est d'environ 3€ par repas.
Le CM décide de fixer pour l'année scolaire 2015 / 2016 le prix du repas enfant à 3.45 € et le
repas adulte à 4.30 €.

3) – CONVENTION DELEGATION TEMPORAIRE PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de bénéficier de 2 panneaux à placer aux entrées
de l'agglomération signifiant l'adhésion de la commune au Parc qui prend en charge
l'acquisition et la pose de ces panneaux.

Le CM émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à
intervenir.

4) – CONVENTION SYDEV : TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE

Monsieur le Maire rappelle la remise à niveau annuelle du système d'éclairage.
Pour 2015, le remplacement des lanternes aura lieu route de Noailles et au lotissement du
Rocher. Le montant global des travaux s'élève à 18 054 € HT et la participation du SYDEV est
de 50% soit 9 027 €.

Accord du CM.

5) – CONVENTION AVEC LES FRANCAS POUR LE PEDT

Monsieur le Maire expose le partenariat avec l'association des Francas pour
l'accompagnement dans la rédaction du Projet Educatif de Territoire.

Le montant de la convention est de 800 €.

Accord du CM.

6) FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle le maintien des Fonds de Concours par la CCPM, soit 495 000 € répartis sur 11 communes à raison de 45 000 € pour 3 ans. Un complément de dotation supplémentaire étant alloué aux communes appartenant au Parc du Marais Poitevin (NCR), 29 606 € pour CHAMP SAINT PERE.

Accord du CM.

7) ACQUISITION D'UN DRAPEAU POUR LES SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire indique que l'Amicale des sapeurs-pompiers souhaiterait bénéficier d'un drapeau personnalisé représentant un coût d'environ 1200 €.

Le Conseil Départemental apportant une subvention de 450 €, Monsieur le Maire propose que la commune participe à la même hauteur.

Accord du CM.

8) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Deux déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison au village des Rivières appartenant à Mme ROBERT Anne
- Vente du terrain situé au lotissement Les Jardins d'Hoïré de 619 m2

La commune renonce à son droit de préemption pour ces deux déclarations.

Prochaine réunion du conseil Municipal : mardi 28 JUILLET 2015 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU